# Programme de Formation

## Appliquer les Points Clés de la Conformité Réglementaire

## Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Mixte

## Contenu pédagogique

### *Public visé*

- Gestionnaires en souscription et sinistres
- Responsables conformité
- Membres de la direction
- Juristes spécialisés
- Auditeurs internes
- Chargés de gestion des risques
- Collaborateurs services clients et marketing

### *Objectifs pédagogiques*

- **Comprendre** les obligations issues de la DDA, du RGPD et de la LCB-FT
- **Appliquer** les principes de ces réglementations à la pratique
- **Identifier** les points d'articulation entre les différentes réglementations
- **Mettre en place** des processus et des pratiques conformes aux exigences légales

### *Compétences visées*

- Analyser les obligations réglementaires.
- Mettre en œuvre des procédures conformes
- Gérer les risques liés à la non-conformité
- Communiquer efficacement sur les aspects réglementaires

### *Description*

1. **Maîtriser la règlementation encadrant l'activité des Mutuelles (DDA/RGPD/LCB-FT) et l'appliquer au quotidien**

- Identifier et exécuter les obligations issues de la DDA - obligation de formation continue/gouvernance des produits/rémunération/obligation d'information et de conseil.
- Mise en conformité des pratiques et des process à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD) champs d'application de la réglementation et impact opérationnel (sur les procédures, sur les documents précontractuels et contractuels..).
- La réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme-la mise en oeuvre de process spécifiques (cartographie des risques de BC-FT) et les obligations dans les rapports avec les adhérents (identification/ reporting Tracfin).

2. **Différentes réglementations entre elles**

- Articulations des obligations issues de la DDA avec la réglementation relative à la protection des données personnelles.
- Articulations des obligations de la DDA avec la réglementation LCB-FT
- Concilier RGPD et LCB-FT.

3. **Un nouveau contexte réglementaire source d'opportunité pour les Mutuelles**

- De nouvelles réglementations plus incitatives que coercitives favorisant la mise en place de bonnes pratiques.
- Une réglementation permettant de sécuriser et de développer son activité.

4. **Les bonnes pratiques et recommandation**

## *Points forts*

Anticipez les défis de la conformité réglementaire en maîtrisant les réglementations clés pour sécuriser et optimiser vos processus internes, tout en créant de nouvelles opportunités pour votre mutuelle.

## *Prérequis*

Aucun prérequis nécessaire.

## *Modalités pédagogiques*

- **Apports théoriques :** présentation des concepts clés, modèles et méthodologies par des experts du domaine. Utilisation de supports visuels et d'exemples concrets pour faciliter la compréhension.
- **Échanges et discussions :** sessions interactives permettant aux participants de partager leurs expériences, poser des questions et débattre des enjeux actuels. Animation de tables rondes et de groupes de réflexion pour favoriser l'apprentissage collaboratif.
- **Études de cas :** analyse approfondie de situations réelles ou fictives pertinentes au domaine d'étude. Travail en petits groupes pour développer des solutions et stratégies, suivi de présentations et de feedback constructif.
- **Exercices pratiques :** mise en application des connaissances acquises à travers des simulations, jeux de rôles, et projets concrets. Utilisation d'outils et de technologies spécifiques au domaine pour renforcer les compétences pratiques des participants.

## *Moyens et supports pédagogiques*

- **Support de formation numérique :** Plateforme d'accès aux modules de cours, quiz d'auto-évaluation, ressources téléchargeables (PDF, infographies)
- **Études de cas :** Analyses approfondies de situations réelles, scénarios complexes à résoudre en groupe, retours d'expérience d'entreprises, exercices de mise en pratique basés sur des cas concrets
- **Supports numériques :** Présentations multimédias, tableaux blancs virtuels, outils de collaboration en ligne.

- **Discussions et échanges :** Sessions de questions-réponses en direct.

## *Modalités pratiques*

- **Durée de la formation :** La formation dure 7 heures, incluant des pauses en milieu de matinée et d'après-midi et une pause déjeuner d'une heure.
- **Lieu de la formation :**
  - **En présentiel :** La formation peut se dérouler dans nos locaux ou sur votre site (en intra) ou dans une salle de conférence équipée.
  - **En distanciel :** Possibilité de suivre la formation à distance via une plateforme en ligne pour les participants.
- **Matériel nécessaire pour le distanciel :** Chaque participant doit avoir accès à un ordinateur équipé d'une connexion internet.
- **Effectif :** Le nombre de participants est de minimum 2 personnes et limité à 15 personnes pour favoriser l'interaction et garantir un accompagnement personnalisé.
- **Certification :** À l'issue de la formation, une attestation de participation sera délivrée aux participants ayant satisfait aux exigences.

Tarif : selon proposition commerciale. Nos tarifs publics sont consultables sur notre catalogue en ligne.

## *Modalités d'évaluation et de suivi*

L'évaluation sera continue avec des questions, discussions, exercices pratiques et études de cas pour vérifier l'application des connaissances. Une synthèse et un feedback en fin de formation mesureront les acquis et la réalisation des objectifs pédagogiques. Un Certificat de Réalisation signé par le Responsable de l'organisme de formation et mentionnant les compétences visées est remis au participant à la fin de la formation. Le contenu de ce document atteste la mise en œuvre du processus d'évaluation.

## *Informations sur l'admission*

**Inscriptions :** Les pré-inscriptions se font en ligne sur notre site web, via l'extranet Entreprise ou par mail à formation@ugm-opera.fr jusqu'à trois semaines avant le début de la formation en inter.

Pour les demandes en Intra, un délai de prévenance de minimum 6 semaines avant la date de formation souhaitée est requis.

Les places sont attribuées par ordre d'inscription et sous réserve d'un nombre de participants minimum et de dossier administratif complet.

**Conditions d'Annulation :** Les annulations sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation avec remboursement intégral. Passé ce délai, un pourcentage des frais de formation sera retenu.

## *Informations sur l'accessibilité*

Nos locaux ne sont malheureusement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, un soutien personnalisé peut être mis en place pour les participants ayant des besoins spécifiques.

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter la formation.

Vous pouvez exprimer vos besoins spécifiques en nous écrivant à l'adresse handicap@ugm-opera.fr

## *Votre intervenant*

**Esther BENDELAC**

**Esther Bendelac**, avocate au barreau de Paris, allie expertise académique et pratique juridique. Ancienne enseignante-chercheuse à l'Université Panthéon-Assas, elle a exercé dans des cabinets prestigieux avant de fonder le sien.

Docteure en droit privé, elle est spécialisée en droit international privé et droit des assurances, collaborant avec les autorités de régulation. Elle excelle en conseil et contentieux.

Formatrice et auteure reconnue, Esther Bendelac a publié des ouvrages de référence sur la distribution d'assurances et le droit international privé. Elle est active dans plusieurs associations d'avocats en France et à l'international.

Parmi ses publications notables figurent *«Respecter les règles de la vente à distance des produits d'assurance»* (Argus de l'assurance, 2022), "V*endre à distance des produits d'assurance*" (Argus de l'assurance, 2020) ainsi qu'un ouvrage reconnu en droit international privé, *« Le transfert de bien au décès autrement que par succession en droit international privé »* (Bruylant, 2016).